

Programme de maitrise des ruissellements agricoles et de lutte contre l'érosion des sols sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres Bassin versant de l'Aa



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Esquerdes
Mercredi 10 juin 2015

Réunion d'information sur la mise en place du programme

Ordre du jour

1. Enjeux de la maîtrise des ruissellements et de la lutte contre le l'érosion des sols sur le territoire du SAGE de l'Audomarois
2. Techniques et méthodologies pour réduire les phénomènes de ruissellements et d'érosion
3. Diagnostic de territoire et propositions de travaux (APS)
4. Mise en œuvre du programme d'hydraulique douce

1. Enjeux de la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols sur le territoire du SAGE de l'Audomarois



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



SmageAa



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Situation hydrographique :

Bassin versant de l'Aa :

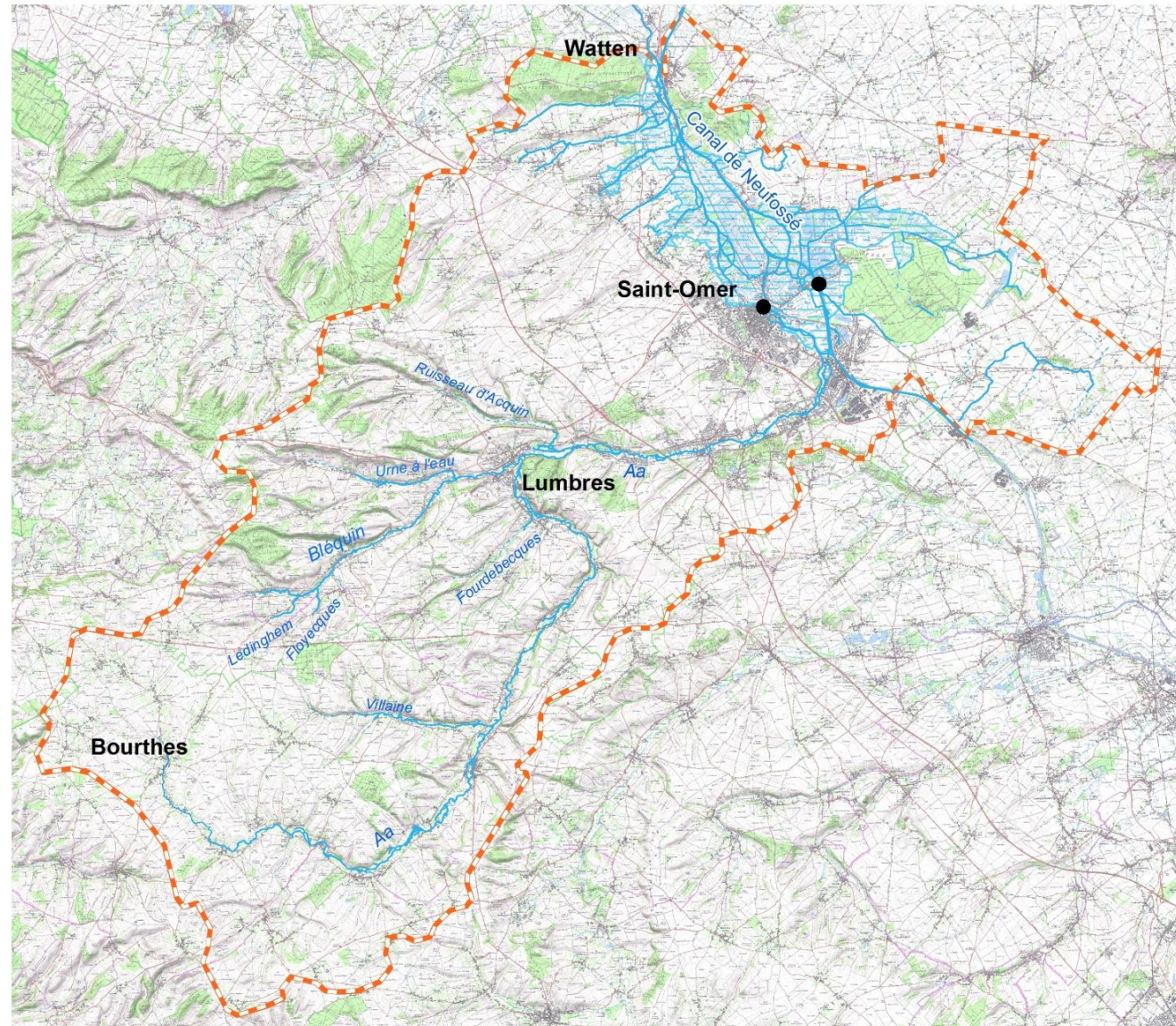
- 665 km² des sources à Bourthes à l'exutoire à Watten
- 120 km de cours d'eau (Aa et affluents)
- 71 communes – 100 000 habitants

Communauté de Communes du Pays de Lumbres :

- 215 km²
- 4 affluents de l'Aa (30 km de cours d'eau)
- 27 communes – 18 850 habitants



Situation hydrographique :

- l'Aa
- le Bléquin
- le Ruisseau d'Acquin
- l'Urne à l'Eau
- le Fourdebecques
- ensemble du système de vallées sèches














Situation administrative :

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
-  Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa




INTERCOMMUNALITÉS

-  C.A de Saint-Omer
-  C.C du pays de Cassel
-  C.C de l'Houtland
-  C.C de la Colme
-  C.C de l'Yser
-  C.C de la région d'Ardres et de la Vallée de la Hem
-  C.C de Morinie
-  C.C du pays de Lumbres
-  C.C de Desvres-Samer
-  C.C du canton d'Hucqueliers et environs
-  C.C du canton de Fauquembergues

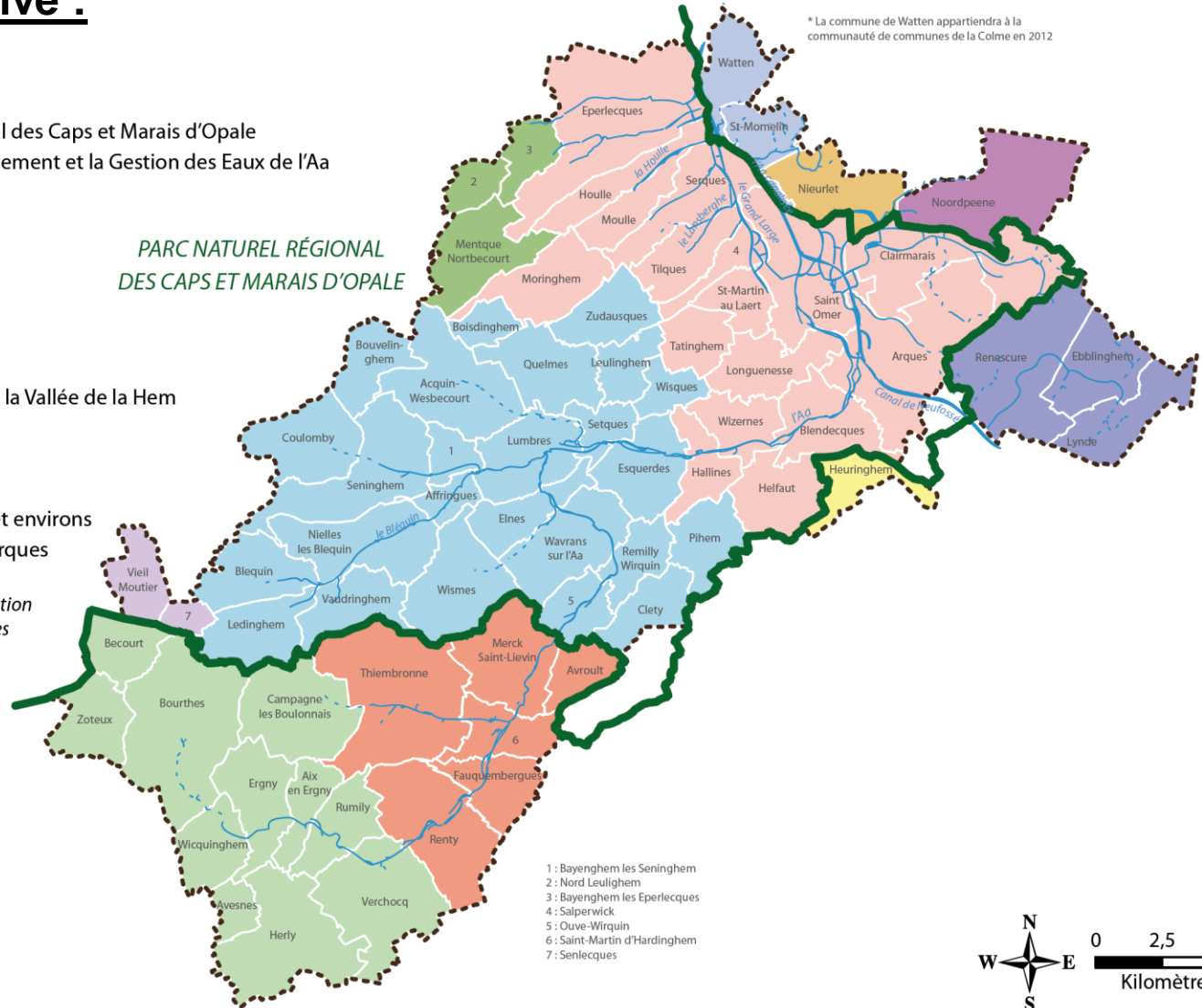
*C.A : Communauté d'Agglomération

*C.C : Communauté de communes

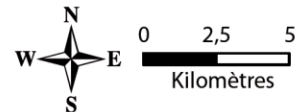
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau temporaires
-  Canaux et rivières canalisées

PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



* La commune de Watten appartiendra à la communauté de communes de la Colme en 2012



Situation administrative :

- SAGE de l'Audomarois
→ mise en œuvre par le SmageAa
- Territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
→ animation de la CLE

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres - partie Aa :

- **27 communes** : Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Boisdingham, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Elnes, Esquerdes, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans sur l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques + Dohem
- **240 sièges d'exploitations agricoles** (statistiques Agreste 2010)
- **13 900 hectares de SAU** (statistiques Agreste 2010)

Enjeux du SAGE de l'Audomarois

Orientation I : Sauvegarde de la ressource en eau

Objectif 1 : Protéger les ressources exploitées actuellement

Orientation II : Lutte contre les pollutions

Objectif 6 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole

Orientation III : Valorisation des milieux humides et aquatiques

Objectif 11 : Préserver, restaurer les zones humides

Orientation IV : Gestion de l'espace et des écoulements

Objectif 14 : Maitriser les écoulements

Orientation V : Maintien des activités du marais audomarois

Enjeux sur le territoire

Gestion qualitative des eaux :

- Préservation de la ressource souterraine
- Préservation des milieux aquatiques
- Pollutions diffuses / sédimentation

Gestion quantitative des eaux :

- Limitation de la concentration des eaux
- Limitation des inondations locales
- Limitation des inondations à l'aval
- Protection des biens et des personnes

Préservation du sol :

- Limitation des coulées de boue
- Préservation du capital agronomique
- Erosion / sédimentation





2. Techniques et méthodologies pour réduire les phénomènes de ruissellements et d'érosion



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



SmageAa



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Facteurs amenant aux phénomènes de ruissellement et/ou d'érosion des sols

Topographie

Pente, surfaces drainées

Occupation du sol

Urbanisation, couverture du sol, sens du travail du sol ...

Caractéristiques du sol

Texture et structure du sol, Sensibilité à la battance, Infiltrabilité du sol

Précipitations

Intensité, durée

Sensibilité au ruissellement et à l'érosion

Aléa

Problématique de ruissellement et/ou d'érosion des sols

20 ▶ L'érosion des sols

LIMITES ADMINISTRATIVES

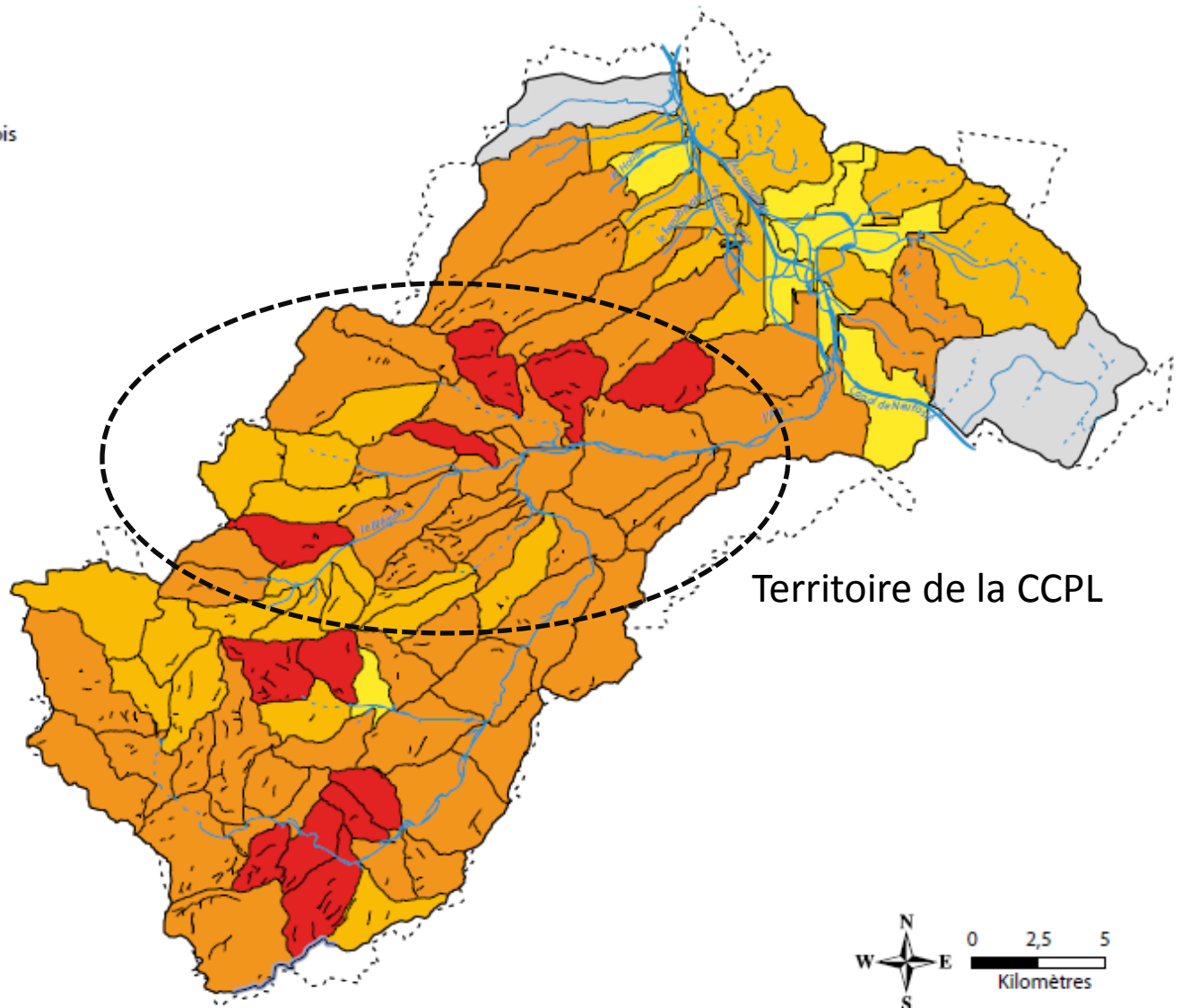
--- Périmètre du S.A.G.E Audomarois

ALEA EROSION DES SOLS

- Très fort
- Fort
- Important
- Moyen
- Indéterminé
- Ravines observables en 1995

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- - - Cours d'eau temporaires
- Canaux et rivières canalisées
- Bassin versant superficiel



Territoire de la CCPL

Les principes importants pour la maîtrise des ruissellements

1. Agir globalement sur un bassin versant, de l'amont vers l'aval.
2. Gérer le ruissellement à la parcelle.
3. Préférer une rétention temporaire / limiter la concentration des eaux.
4. Maîtriser de façon pérenne le ruissellement et l'érosion des sols par un changement durable des pratiques.
5. Pérenniser/Entretenir les aménagements existants et ceux mis en place

→ **Bien identifier le phénomène que l'on veut gérer**

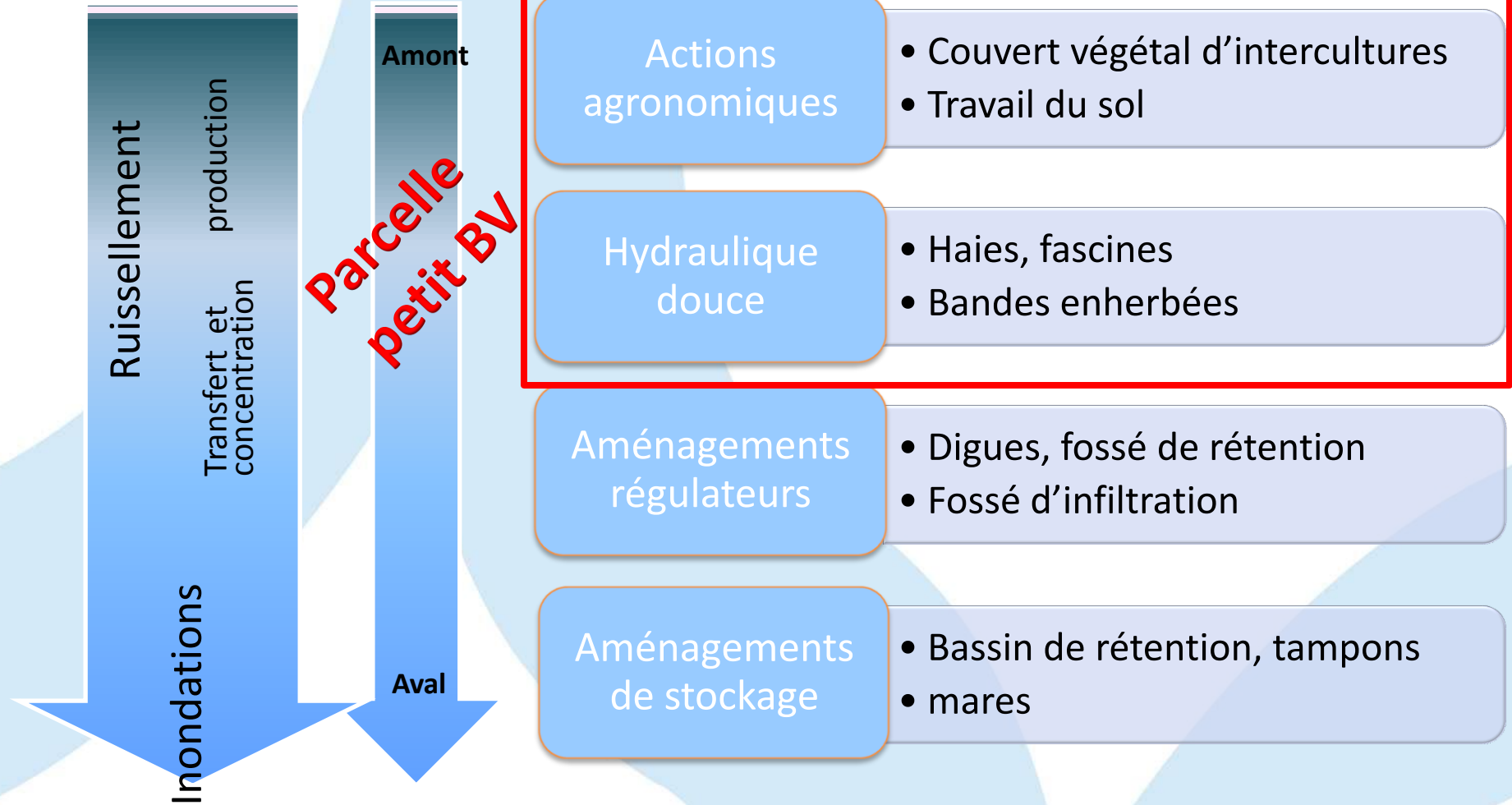
→ **Mettre en lien les enjeux et les moyens mis en place** (coût des aménagements)

Maitriser les ruissellements / limiter érosion des sols :

Hydrologie

Echelle

Types de technique



Ruissellement

production
Transfert et
concentration

Inondations

Amont

Parcelle
petit BV

Aval

Actions
agronomiques

- Couvert végétal d'intercultures
- Travail du sol

Hydraulique
douce

- Haies, fascines
- Bandes enherbées

Aménagements
régulateurs

- Dignes, fossé de rétention
- Fossé d'infiltration

Aménagements
de stockage

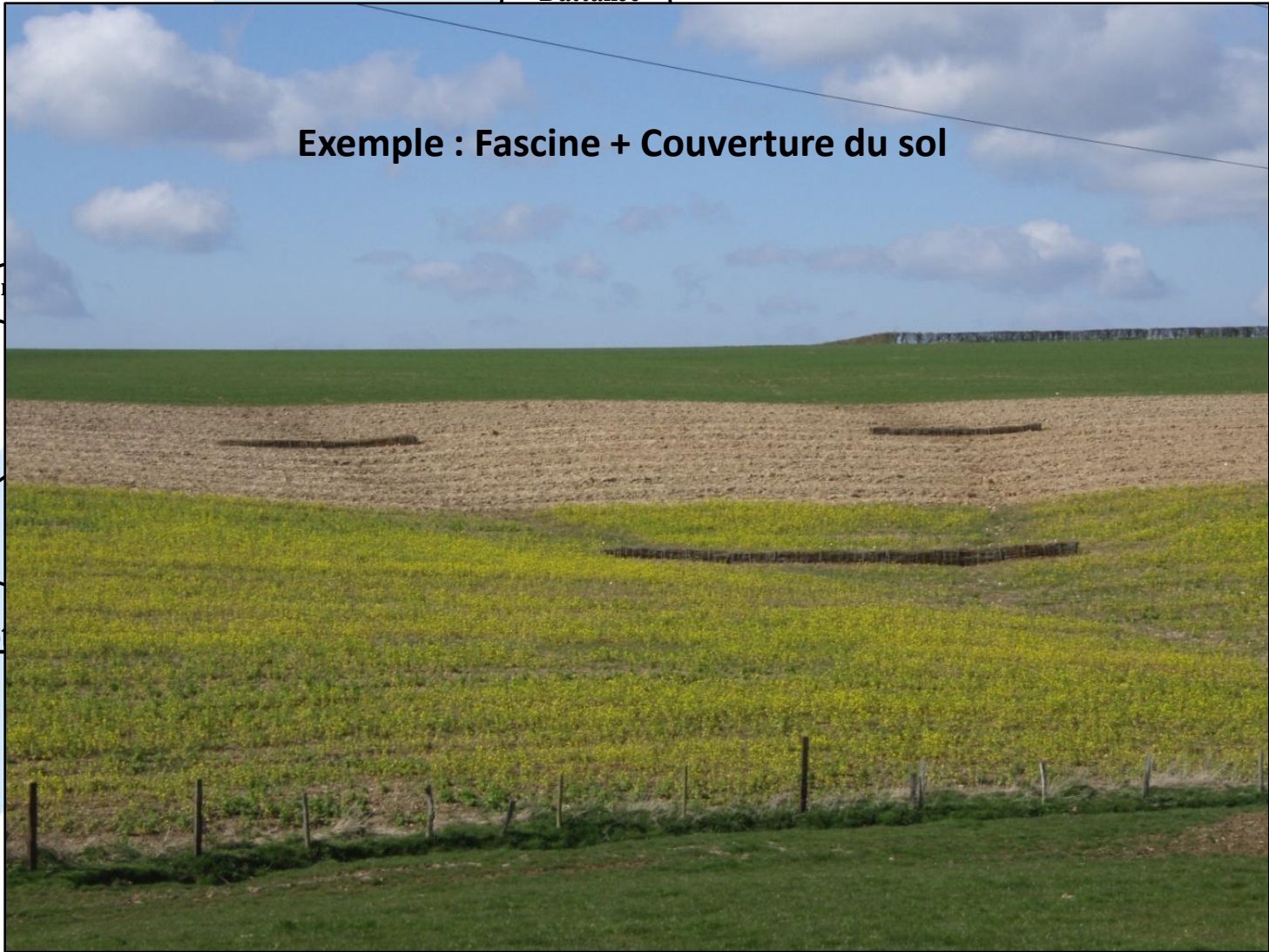
- Bassin de rétention, tampons
- mares

Battance

Exemple : Fascine + Couverture du sol

A

Pro



Types d'aménagements proposés :

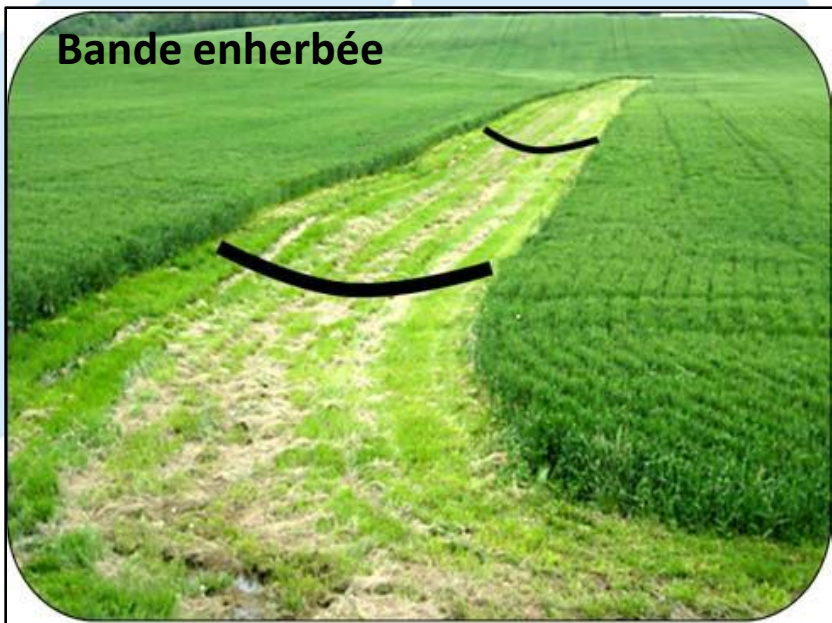
Fascine



Fascine



Bande enherbée



Haie



3. Diagnostic de territoire et propositions de travaux (APS)



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



SmageAa



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS



Présentation du diagnostic par la Chambre d'Agriculture de Région

Avant Projet Sommaire (APS) - Propositions d'aménagements

Estimatif des ouvrages :

- 233 fascines (5 825 m)
- 8 haies (2 100 m)
- 7 bandes enherbées (4 500 m)

Estimatif financier (coût plafond AEAP) :

- Fascines 35 €/m → 203 875 € HT
- Haie 10 €/m → 21 000 € HT
- Bande enherbée 10 €/m → 45 000 € HT

Soit un budget total estimé à **269 875 € HT**

Diagnostics complémentaires du SmageAa sur certains territoires :

- « BV Fol Penser » à Bléquin dans le cadre du PAPI (fiche action VI.4)
- « BV Acquin-Westbécourt » dans le cadre du PAPI (fiche action VI.4)
- « BV Rue à Cailloux » à Coulomby
- « BV amont Zudausques »
- « BV Zutove » à Boisdingham

4. Mise en œuvre du programme d'hydraulique douce



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



SmageAa



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Les leviers de la mise en place du programme

1 . Information

- Elus, partenaires techniques et financiers, population

2. Concertation et négociation

- Travail sur la base du volontariat avec les agriculteurs (et propriétaires)
- Conventonnement

3. Qualité du projet

- Cohérence technique / aménagement complet de sous bassin versant
- Suivi des travaux

4. Pérennisation des aménagements

- Suivi et entretien des ouvrages installés

PLANIFICATION

Etape 1 : Diagnostic territoire

Définition

Phase préliminaire du projet permettant de donner un cadre ; une base de travail

- Fournir les propositions techniques retenues et leur localisation sommaire
- Estimer un coût approximatif du projet

Objectifs

- Préciser les travaux préconisés/minimum à faire pour répondre aux enjeux
- Localiser, dimensionner et chiffrer approximativement le projet

→ APS

PLANIFICATION

Etape 2 : Présentation du programme

Définition

Présenter le programme Ruissellements et Erosion

- aux élus de la collectivité concernée
- aux partenaires techniques et financiers
- aux agriculteurs
- à la population

Objectifs

- La négociation relative à l'aménagement des ouvrages auprès des agriculteurs peut alors commencer.
- Déterminer sur le terrain avec l'agriculteur la localisation précise de l'ouvrage.

→ Réunion de présentation du diagnostic et d'information sur la mise en œuvre

→ Réunion dans chaque commune pour que les agriculteurs élaborent collectivement un schéma d'aménagement pour chaque sous bassin versant

PLANIFICATION

Etape 3 : Avant Projet Détaillé (APD) et Conventionnement

Définition

Suite au diagnostic, quand le projet est plus avancé suite à la concertation de terrain, cette étape permet de rentrer dans le détail du projet et d'aboutir à des propositions précises

Objectif

- Déterminer les types d'ouvrages qui sont conventionnés suite aux rencontres individuelles (fixer le retour des conventions)
- Localiser et dimensionner précisément l'ensemble des ouvrages du projet
- Chiffrer financièrement le projet de manière affinée

→ Comité de pilotage / Présentation de l'APD

PLANIFICATION

Etape 4 : Rédaction de la DIG/ demande des financements

Rédaction des pièces administratives – Déclaration d'Intérêt Général

- **Légalité et mise en place des financements**
- Justification d'utilisation de **Fonds publics** sur des **propriétés privées**
- L'arrêté préfectoral **garantit la pérennité des ouvrages** au travers de la signature des conventions (cadre juridique)
- Enquête publique

Etape 5 : Etablissement du Dossier de consultation des entreprises (DCE)

- Rédaction du cahier des charges (CCTP)
- Elaboration du plan de gestion des ouvrages (entretien)

Etape 6 : Maîtrise d'œuvre/Suivi

- Réunions de chantiers, piquetage des ouvrages, réception des travaux

Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Assistance à Maître d'Ouvrage

Maîtrise d'œuvre



Avant Projet Sommaire

Diagnostic et propositions d'actions

Avant Projet Détaillé

Négociation des ouvrages avec les agriculteurs

Déclaration d'Intérêt Général

Rédaction du dossier

Consultation des Entreprises

Rédaction des pièces administratives et techniques

Demandes de financements auprès des partenaires

Rédaction des pièces techniques et relai auprès des financeurs

- TRAVAUX

Suivi des travaux

Réunions de chantiers, piquetage des ouvrages, réception des travaux, ...

Contrôle des ouvrages

Suivi des aménagements après installation

** Comité de pilotage*

Calendrier prévisionnel

Mai/Juin 2015 : Information aux agriculteurs dans les communes – COPIL lancement

Eté 2015 : Négociation sur le terrain avec les agriculteurs – retour des conventions

Septembre/Octobre 2015 : Finalisation APD – COPIL validation programme

Octobre/Novembre 2015 : Finalisation DIG

Décembre 2015 : Dépôt DIG

Janvier 2016 – Juillet 2016 : Instruction DIG / Procédure enquête publique
Préparation demande de financements

Printemps 2016 : préparation marché public

Eté 2016 : Appel d'offre / choix entreprise

Hiver 2016/2017 : 1^{er} Travaux

À partir de l'hiver 2016/2017 : suivi des travaux / suivi – entretien des ouvrages installés

Accompagnement financier

Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce

Finançable jusqu'à 80 % via 2 outils :

- X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Programme Oxygène 62 du Conseil Général du Pas de Calais

	CG 62	AEAP
Haies	20 %	60 %
Bandes enherbées	20 %	60 %
Fascines	20 %	60 %

Coûts plafond Agence de l'Eau:

- 35 € HT/ ml fascine
- 10 € HT / ml haie
- 500 € l'ha BE
- 25 % de 15 € HT / m³ stocké (ouvrage structurant)

Entretien d'aménagements d'hydraulique douce par l'Agence de l'Eau

- Coût plafond de 5 € HT/ ml/an
- Plan de gestion/d'entretien à prévoir

→ Responsabilité de la CCPL engagée pour le maintien des ouvrages en état

Réunions de travail par commune (ou regroupement) – Planning

Dates et horaires	Lieux	Bassin versant	Communes concernées
Mardi 16 JUIN 10H00	Salle des fêtes REMILLY-WIRQUIN	Aa	- Ouve Wirquin - Remilly Wirquin
Mardi 16 JUIN 14H00	Salle des fêtes WISMES	Fourdebecques / Aa	- Elnes - Wavrans sur l'Aa - Wismes
Mercredi 17 JUIN 10H00	Salle WISQUES	Amont CASO	- Leulinghem - Wisques
Mercredi 17 JUIN 14H00	Salle ZUDAUSQUES	Amont CASO	- Boisdingham - Quelmes - Zudausques
Jeudi 18 JUIN 10H00	Salle des fêtes NIELLES les BLEQUIN	Bléquin aval	- Affringues - Nielles les Bléquin
Jeudi 18 JUIN 14H00	Salle des fêtes BLEQUIN	Bléquin amont	- Bléquin - Ledinghem - Vaudringem
Mardi 23 JUIN 10H00	Salle des fêtes BAYENGHEM les SENINGHEM	Urne à l'Eau	- Bayenghem les Seninghem - Coulomby - Seninghem
Mardi 23 JUIN 14H00	Salle de la mairie ACQUIN-WESTBECOURT	Ruisseau d'Acquin	- Acquin-Westbécourt - Bouvelinghem - Quercamps
Mercredi 24 JUIN 10H00	Salle Annexe (à côté de la salle des fêtes) ESQUERDES	Aa	- Esquerdes - Lumbres - Setques
Mercredi 24 JUIN 14H00	Salle des fêtes CLETY	Aa	- Cléty - Dohem - Pihem

Merci de votre attention



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS